

PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS POUR LES DROITS DES PERSONNES LGBT EN FRANCE

Contribution de l'Inter-LGBT
à l'Examen périodique universel de la France en janvier 2018

Cette contribution présente les préoccupations des associations regroupées au sein de l'Inter-LGBT sur la situation des droits humains des personnes LGBT en France depuis le dernier Examen périodique universel en 2013, et résume des recommandations qui visent à éclairer sur les progrès à accomplir par les autorités françaises.

Il y a eu d'importantes avancées législatives durant les cinq dernières années : ouverture du mariage et de l'adoption aux couples de personnes de même sexe¹, inclusion de l'identité de genre comme critère de discrimination², simplification de la procédure de changement d'état civil pour les personnes Trans³ En outre, la lutte contre la haine et les discriminations anti-LGBT a été ajoutée aux missions de la délégation interministérielle luttant contre le racisme et l'antisémitisme.⁴

Toutefois, ces réformes restent incomplètes. Toutes les conséquences de ces lois n'ont pas été tirées, créant des situations d'insécurité juridique et de précarité médicale pour les familles homoparentales. La lutte contre les discriminations n'a pas été institutionnalisée de manière pérenne, et manque d'indépendance. L'éducation, pour lutter contre les stéréotypes de genre, les discriminations et les violences à l'encontre des personnes LGBT, reste faible, alors même que les discours de haine se développent dans certaines parties de la société.

L'INSECURITE JURIDIQUE ET MEDICALE DES FAMILLES HOMOPARENTALES

Le mariage pour les couples de même sexe permet d'établir une filiation avec le parent non biologique de l'enfant, mais seulement en passant par une adoption, contrairement aux couples de sexe différent dont la filiation est soit automatique, soit établie par simple déclaration. C'est une longue procédure devant le tribunal de grande instance le plus souvent accompagnée d'une enquête de police. Cela met les familles homoparentales dans l'insécurité juridique : s'il arrive quelque chose au parent biologique avant que l'adoption soit prononcée, l'enfant se retrouve orphelin.

Quant aux enfants nés de Gestation Pour Autrui à l'étranger, la transcription de leur état civil, seul moyen pour eux de bénéficier de la nationalité française, n'est toujours pas assurée, en dépit des condamnations

¹ Loi du 17 mai 2013

² Loi du 22 décembre 2016

³ Loi du 18 novembre 2016

⁴ Décret du 30 juin 2016

répétées de la France par la Cour Européenne des Droits de l'Homme.⁵

Enfin, alors même qu'avec la loi ouvrant l'adoption, l'homoparentalité est officiellement reconnue, la Procréation Médicalement Assistée n'est toujours pas ouverte aux femmes lesbiennes ce qui contraint les femmes à partir à l'étranger pour en bénéficier, du moins pour celles qui peuvent payer ces procédures gratuites en France, et met en danger leur santé par manque de suivi médical régulier.

Ainsi, dans un souci de sécurisation de tous les enfants et de toutes les familles, l'Inter-LGBT recommande à la France de :

- permettre à tous les parents d'établir leur filiation par simple déclaration
- d'exécuter sans délais les arrêts de la CEDH et de transcrire à l'état civil la filiation des enfants nés d'une gestation pour autrui
- d'ouvrir la procréation médicalement assistée à toutes les femmes, pour mettre fin aux discriminations entre les femmes hétérosexuelles et lesbiennes.

L'ABSENCE D'INSTITUTIONNALISATION DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Durant ces cinq ans, ces réformes ont été accompagnées de campagnes et dispositifs visant à faire un état des lieux des discriminations et ébauchant ce que pourrait être une politique publique sur les questions LGBT. Toutefois, il apparaît d'une part qu'il manque des données et des enquêtes de victimation sur la haine anti-LGBT (aucun baromètre, ni enquête régulière d'ampleur nationale). Or, sans connaissance précise du phénomène, il est difficile d'établir des programmes de prévention. D'autre part, il manque un organisme indépendant, clairement identifié, capable d'évaluer les politiques publiques et d'en impulser de nouvelles.

A ce titre, l'Inter-LGBT recommande que la CNCDH, Institution nationale française des droits de l'homme, autorité indépendante et pérenne puisse être désignée « rapporteur national sur les violences et discriminations à raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre », comme c'est le cas pour le racisme ou pour la traite.

Cette désignation devra être accompagnée de moyens humains et financiers, afin que l'Institution puisse effectuer correctement et en toute indépendance ses missions d'évaluation et de conseil du gouvernement. La désignation de la CNCDH permettrait notamment de s'assurer de la mise en œuvre effective du Plan national d'action contre les LGBTphobies, de l'efficacité des actions engagées dans le cadre de cette nouvelle politique publique, et de la prise en compte de bénéficiaires de ces mesures dans le cadre de la préparation du Plan national d'action suivant. En effet, la CNCDH est aujourd'hui la seule institution de la République française à promouvoir l'approche fondée sur les droits humains.

⁵ Arrêt *Mennesson c. France*, Arrêt *Labassé c. France*, 26 juin 2014, *Foulon et Bouvet c. France*, 21 juillet 2016, *Laborie c. France* 19 janvier 2017

LUTTER CONTRE LES DISCOURS DE HAINE

Malgré l'avancée en droits pour les personnes LGBT, les discours de haine se sont développés, notamment sur les réseaux sociaux et à travers des manifestations de rue. Les rares enquêtes, comme celles de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne de 2012, montrent que les personnes lesbiennes, gaies, bies et trans sont souvent victimes d'agressions et de harcèlement, et, par peur, sont obligées de se cacher.

Malgré les recommandations de plusieurs comités de l'ONU⁶, le droit français ne permet pas actuellement de reconnaître pleinement toutes les victimes car il peine à saisir les phénomènes de discriminations croisées ou intersectionnelles et s'enferme. Une femme victime d'une agression lesbophobe, qui est une agression à la fois sexiste et homophobe, ne verra ainsi généralement qu'une des dimensions de son agression reconnue, niant ainsi une partie du préjudice subi. De même, une personne homosexuelle d'origine étrangère pourra se voir doublement exclue : par des personnes de sa communauté pour cause d'homophobie, et par d'autres personnes homosexuelles pour cause de racisme.

L'Inter-LGBT recommande donc que le droit français évolue pour mieux prendre en compte les victimes de violences et de discriminations pluridimensionnelles.

L'ABSENCE DE POLITIQUE DE PREVENTION CHEZ LES JEUNES

L'école reste malheureusement un lieu privilégié pour le harcèlement, et les personnes LGBT, notamment les jeunes, se suicident en moyenne 4 fois plus que les hétérosexuels⁷. Or, depuis les débats sur le mariage pour tous, un mouvement associatif et politique structuré, bénéficiant d'un large financement, tente d'empêcher systématiquement les discours de prévention ciblant les jeunes, notamment tous les dispositifs de lutte contre le sexisme et les LGBTphobies et pour la promotion de la santé sexuelle et reproductive.

L'État se doit de garantir l'accès de tous les enfants à une éducation de qualité, et c'est par cette éducation que l'on peut lutter contre les stéréotypes, développer l'esprit critique et citoyen et aider à la construction d'une société où chacun puisse s'épanouir.

A ce titre, l'Inter-LGBT recommande que la France mène une politique éducative ambitieuse pour lutter

⁶ Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, *Observations finales concernant le rapport de la France valant septième et huitième rapports périodiques*, CEDAW/C/FRA/CO/7-8, 25 juillet 2016 ; Comité pour l'élimination des discriminations raciales, *Observations finales concernant le vingtième et vingt-et-unième rapports périodiques de la France*, 15 Mai 2015

⁷ F. Beck, J.-M. Firdion, S. Legleye & M.-A. Schiltz, *Les minorités sexuelles face au risque suicidaire*, nouvelle édition, INPES, 2014

contre les stéréotypes de genre, les discriminations et les violences à l'encontre des personnes LGBT. Cela passe par des campagnes de prévention et d'information, une formation du personnel éducatif mais aussi des prises de positions politiques du ministère et du gouvernement.

L'Inter-LGBT recommande aussi que tous les jeunes bénéficient effectivement d'une éducation à la vie affective et sexuelle, adaptée à leur âge et qui ne se limite pas à la dimension reproductive mais intègre aussi les notions de désir, de diversité des couples, de consentement et de violences sexuelles.

DES DIFFICULTES POUR BENEFICIER DE SOINS

Les personnes LGBT ont des besoins spécifiques en matière de santé. Les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes et les personnes trans ont une prévalence au VIH et aux hépatites particulièrement élevée, les lesbiennes et bisexuelles sont plus souvent touchées par les infections sexuellement transmissibles et l'ensemble des personnes LGBT souffrent de plus d'addictions et de dépressions que le reste de la population. Pourtant, elles sont aussi très souvent victimes de discriminations dans l'accès aux soins.

L'Inter-LGBT recommande en conséquence que soit intégrés à la formation initiale des professionnels de santé un module sur l'accueil et les spécificités du suivi des patients LGBT pour lutter contre les refus de pris en charge et améliorer l'accès aux soins. Elle recommande aussi que soit facilité l'accès des personnes âgées LGBT et des personnes séropositives dans les maisons de retraite.

DES CONDITIONS D'ACCUEIL DEPLORABLES POUR LES MIGRANTS ET DEMANDEURS D'ASILE

Durant les cinq dernières années, le nombre de demandeurs d'asile en France a considérablement augmenté, et les conditions d'accueil et d'hébergement des migrants, dont des personnes lesbiennes gaies, bies et trans persécutées, ne cessent de se dégrader tandis que la solidarité reste criminalisée. L'action des associations se heurte à des entraves de la part des pouvoirs publics.

L'Inter-LGBT recommande que soient effectifs les droits fondamentaux des personnes migrantes et réfugiées, et que, conformément à la législation européenne, les demandes d'asile soit traitées dans un délai rapide et qu'un hébergement leur soit garanti. Plus particulièrement, elle recommande que les mineurs et les personnes vulnérables, dont font partie les demandeurs d'asile LGBT, soient effectivement repérés et qu'une prise en charge adaptée, avec un soutien psychologique et des espaces de parole protégés leur soit systématiquement proposés.

Enfin, elle recommande l'abrogation du « délit de solidarité » , l'arrêt immédiat du renvoi dans leur pays de demandeurs d'asile en provenance de pays en guerre et l'abrogation de la liste des « pays sûrs », établie par la France dont plusieurs pénalisent l'homosexualité, afin de garantir que toutes les demandes d'asile se fassent dans les mêmes conditions.

A propos de l'Inter-LGBT

L'Inter Associative Lesbienne, Gaie, Bie et Trans (Inter-LGBT) est une Organisation Non Gouvernementale fondée en 1999, qui regroupe près de 60 associations pour lutter contre les violences et discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, et promouvoir les droits humains et les libertés fondamentales. L'Inter-LGBT est membre de la CNCDH (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme) qui est l'Institution nationale des droits de l'homme, et de l'ILGA Europe (Equality for lesbian, gay, bisexual, trans and intersex people in Europe). Elle est le principal interlocuteur du gouvernement et des institutions sur les sujets LGBT et l'organisatrice de la Marche des fiertés de Paris qui rassemble chaque année des centaines de milliers de personnes.

Document rédigé à Paris, le 27 juin 2017